

Rapport aux délégués syndicaux

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Rapport n°2025 026

Eure Normandie Numérique

Réunion du 6 octobre 2025

**Objet : Modification statutaire d'Eure Normandie
Numérique**

Par délibération B2024-004 du 29 mars 2024, le Syndicat a prévu un changement des locaux d'Eure Normandie Numérique, loués au Conseil départemental de l'Eure (CD27) depuis 2016, situés au centre Janvier de la Motte 3 bis rue de Verdun à Évreux pour s'installer à la Chambre des Commerces et de l'Industrie dont les locaux sont situés 215 route de Paris à Évreux.

Ce déménagement à donner lieu à une dénonciation de la convention d'occupation entre le Syndicat et le CD27 et à la signature d'un contrat de mise à disposition de locaux avec la CCI Portes de Normandie.

Aussi, ce changement de siège administratif nécessite une modification statutaire qui donnera lieu également à un changement de numéro de SIRET.

Par ailleurs, cette modification statutaire est l'occasion d'actualiser la liste des adhérents à la compétence « Service et Outils Numériques » annexée au statut du Syndicat.

En effet, depuis le 23 septembre 2024, le nombre d'adhérents est passé de 377 à 443 adhérents.

Ainsi, sont modifiés au statut du Syndicat Mixte Ouvert :

- Le siège administratif d'Eure Normandie Numérique ;
- La liste des adhérents au SMO au titre de la compétence à la carte "services et outils numériques".

Une version compilée des statuts du SMO intégrant ces modifications est jointe au présent rapport.

Il est proposé au comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Eure Normandie Numérique

Délibération n°2025 026

Réunion du 6 octobre 2025

Objet : **Modification statutaire d'Eure Normandie Numérique**

Vu le code général des collectivités territoriales en particulier l'article L1612-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Vu la délibération n°2024 025 portant modifications statutaires ;

Vu l'arrêté préfectoral DCL/BCLI/2024-32 du 12 novembre 2024 actant les nouveaux statuts du syndicat ;

Le Comité syndical, réuni le 6 octobre 2025 en visio conférence,

le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président relatif aux modifications des statuts d'Eure Normandie Numérique ;
- De modifier les statuts comme annexé à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Président à effectuer tous les actes nécessaires à la modification des statuts comme précisé ci-dessus.

- Nombre de voix pour :
 - Collège EPCI : 18
 - Collège Conseil Départemental : 21
 - Collège Conseil Régional : 3
 - Collège commune : 10
 - Collège syndicat : 2
- Nombre de voix contre :
 - Collège EPCI : 0
 - Collège Conseil Départemental : 0
 - Collège Conseil Régional : 0
 - Collège commune : 0
 - Collège syndicat : 0
- Abstention :
 - Collège EPCI : 0
 - Collège Conseil Départemental : 0
 - Collège Conseil Régional : 0
 - Collège commune : 0
 - Collège syndicat : 0

Fait à Évreux, le 6 octobre 2025

Pour extrait conforme,

Le Président

Nicolas GRAVELLE



Le Secrétaire de séance

Max RONGRAIS



Date publication : 10/10/2025